

REPUBLIQUE DU NIGER

REGION DE DOSSO

DEPARTEMENT DE DOSSO

COMMUNE RURALE DE TOMBO KOAREY II (SAKADAMNA)

PROCES VERBAL DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

L'an deux mil vingt un et les 16 et 17 Juillet s'est tenue la deuxième session ordinaire du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur HAROUNA NANI Maire de la Commune.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

1. Examen et adoption du Règlement Intérieur
2. Mise en place des commissions spécialisées
3. Remaniement budgétaire
4. Fixation des frais de mission des conseillers et exécutif
5. Fixation des indemnités du Maire et de ses adjoints

Etaient présents à la session :

Dix-sept (17) conseillers sur les dix-huit (18), le SG de la Préfecture de Dosso et le représentant du Sultan de Dosso.

Après la Fatiha dite par un participant, le président du conseil a prononcé un discours de bienvenue suivi de celui du SG de la préfecture de Dosso.

Le SG a pris la parole pour attirer l'attention des participants de l'importance du règlement intérieur du conseil car c'est un outil de travail pour le bon fonctionnement de l'institution.

Après l'allocation de l'autorité de tutelle, le Maire a pris la parole pour la lecture de l'ordre du jour en langue.

1. Examen et adoption du Règlement Intérieur

Après lecture du projet de règlement intérieur par le deuxième adjoint du Maire les participants ont apporté des corrections et des modifications sur le contenu du document ainsi le projet a été adopté à l'unanimité des conseillers.

2. Mise en place des commissions

Après adoption du Règlement Intérieur, qui a défini les commissions qui seront mises en place au sein d'un conseil municipal, un débat est ouvert pour faciliter la mise en place de ces différentes commissions ainsi suit la composition avec en tête leur président et rapporteur

COMMISSION AFFAIRE FINANCIERE ET ECONOMIQUE

Président : IDRISSE SANDA MAGAGI

Rapporteur : GARBA ZAKOU

Membres : ZAKARI IDE, SAFIATOU HABI, ADIZATOU ISSAKA GUINGO et DJIBO TAHIROU

COMMISSION DEVELOPPEMENT, ENVIRONNEMENT, AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES et
SPORTIVES

Président : MIDOU BAGOUMA

Rapporteur : YAYE HAROUNA

Membres : ADAMOU ABDOU, MAMANE HAROUNA, RABI YACOUBA et SAADOU SIDDO

COMMISSION AFFAIRES GENERALES INSTITUTIONNELLES et COOPERATION

Président : MAMOUDOU TANKARI

Rapporteur : SALAMATOU IBRAHIM

Membres : SOUMANA KARIMOUNE, IDRISSE SALEY et SALAMATOU NASSAMOU

3. REMANIEMENT BUDGETAIRE

Concernant le remaniement budgétaire, il fallait d'abord que les conseillers délibèrent sur les différentes indemnités allouées au Maire et à ses adjoints avant de sa mise en œuvre au propre. C'est ainsi que le conseil a décidé de fixer les montants suivants, conformément au décret N° 2011-168/PRN/MISPD/AR DU 09 JUILLET 2011

.Maire : Indemnité de fonction 75000f, frais de représentation (30°/° des indemnités de fonction) ; 22500f, frais compensatoires de communication de téléphone, d'électricité et d'eau : 40000f et frais compensatoires de loyer : 30000f soit un total de 167500f.

.Adjoints : Indemnités de fonction (75°/° des indemnités de fonction du Maire) : 56250f, frais compensatoires de communication de téléphone, d'électricité et d'eau 40000f et frais de compensatoires de loyer 30000f soit un total de 126250f ;

Dans le même ordre d'idée, le conseil a décidé de considérer les (02) Adjoints comme des non-résidents pour le règlement de leurs frais de transport.

4. FRAIS DE MISSION DES CONSEILLERS ET DU MAIRE

A l'intérieur de la commune, les conseillers municipaux et le Maire n'ont pas droit à des frais de déplacement, toutes fois il leur est prévu des frais de carburant de 5000 à 10000f selon le moyen de déplacement utilisé et hors de la commune ; il a été prévu des frais de carburant de 12500 francs. Concernant les missions, les conseillers ont fixé les taux suivants au niveau du département : 20000 francs pour le Maire et 15000 francs pour les conseillers. Le Maire pourrait prétendre aux indemnités

de déplacement de 25000 francs/jour pour une mission hors de la Région hormis le remboursement des frais de transport ou d'achat et de carburant.

5 DIVERS

Pour le cas de recrutement du SG le conseil a décidé de reporter cette activité jusqu'à la session budgétaire de 2022 et en attendant confié ses taches au Secrétaire Municipal compte tenu de la situation financière ; les participants ont aussi évoqué le cas de l'ambulancier dont l'ambulance est en panne plus d'un an. Le Maire continue à le payer, pour ce cas le conseil a décidé de le redéployer dans un autre secteur en attendant tout en lui faisant un mémo en bonne et due forme à joindre à son contrat. Pour le cas du gardien décédé selon les textes, il a droit à 3 mois de salaire après le décès, le conseil a aussi décidé de mettre en place des fourrières dans certains villages ; enfin le conseil a évoqué le sujet de l'appellation de la commune TOMBO KOAREY II ; à ce niveau des engagements seront pris pour son remplacement

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance



DJIBO MIDOU

Le Président de séance



HAROUNA NANI